



UTILISATION D'UN HARNAIS SUR SITE NON ÉQUIPÉ

POUR QUI ?

Personnels exposés à un risque de chute et amenés à utiliser un Équipement de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur **dans un site où les ancrages sont inexistantes ou non identifiés précisément.**

PRÉREQUIS

- **Certificat médical** de non contre-indication au travail en hauteur et au port d'un harnais avec suspension prolongée.

COMPÉTENCES VISÉES - OBJECTIFS

- **Se repérer** en matière de **réglementation des Travaux en Hauteur** ;
- **Connaître les risques** liés aux Travaux en Hauteur ;
- **Reconnaître les différents EPC** (Équipements de Protection Collective) **et EPI** (Équipements de Protection Individuelle) **antichute, les dispositifs d'ancrage** ;
- **Utiliser les EPI antichute adaptés** pour accéder en sécurité à un poste de travail ;
- **Comprendre la chute** et ses effets ;
- **Créer un poste de travail en sécurité** en haut d'une **échelle** ;
- **S'assurer du bon état de ses EPI** contre les chutes de hauteur avant, pendant et après l'utilisation ;
- **Adopter une posture de vigilance** vis-à-vis de soi et de ses partenaires ;
- **Intervenir en cas d'incident ou d'accident en hauteur** sur un équipier en difficulté dans son harnais ;
- **Mettre en place des ancrages temporaires**, types lignes de vie provisoires ;
- **Se mettre en situation de suspension dans son harnais** pour les besoins du poste de travail (maintien au travail) ;
- **Savoir évacuer un équipier** en difficulté grâce à un **mode opératoire simple**, adapté aux situations de chantiers rencontrées.

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **Alternance d'apports théoriques et pratiques** (30/70) avec mises en situation pratique et évaluation continue ;
- **Partage d'expériences** entre le formateur et les participants ;
- **QCM** (partie théorique) + **Évaluation sommative** (partie pratique) en cours de formation.

Durée

2 jours (14 heures)

Conditions d'accès

Entretien téléphonique
Dossier d'inscription

Tarif

590 € HT

Possibilité de créer des sessions en intra : nous consulter

Suite de parcours

Recyclage préconisé :
Tous les 2 ans

